



(11)

**EP 3 754 098 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**23.12.2020 Bulletin 2020/52**

(51) Int Cl.:  
**D06F 81/00 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **20180183.4**

(22) Date de dépôt: **16.06.2020**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**  
Etats de validation désignés:  
**KH MA MD TN**

(72) Inventeurs:  
• **CONJARD, Florian**  
**38270 Bellegarde-Poussieu (FR)**  
• **D'OLIVIERA DIAS, Laurent**  
**42400 Saint-Chamond (FR)**  
• **LAUCHET, Nicolas**  
**38780 Estrablin (FR)**

(30) Priorité: **18.06.2019 FR 1906536**

(74) Mandataire: **SEB Développement**  
**Direction Propriété industrielle - Brevets**  
**112, chemin du Moulin Carron**  
**Campus SEB - CS 90229**  
**69134 Ecully Cedex (FR)**

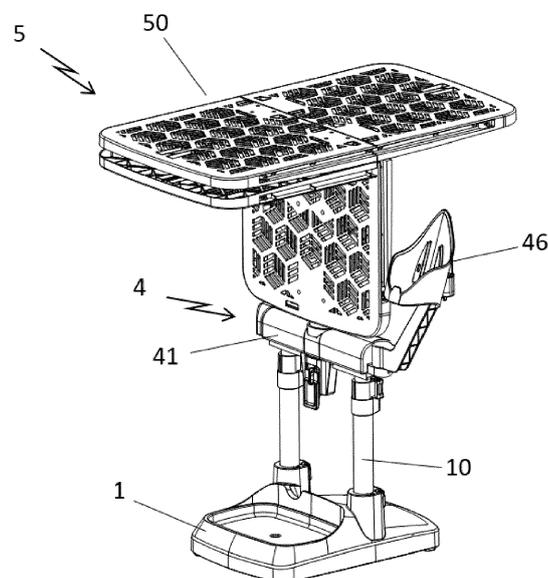
(71) Demandeur: **SEB S.A.**  
**69130 Ecully (FR)**

(54) **DISPOSITIF POUR LE REPASSAGE COMPRENANT UNE PLANCHE DE REPASSAGE COMPORTANT DEUX FACES OPPOSEES CONTRE LESQUELLES UN VÊTEMENT À REPASSER PEUT ÊTRE DISPOSÉ**

(57) Dispositif pour le repassage comprenant une planche (5) de repassage comportant deux faces opposées contre lesquelles un vêtement à repasser peut-être disposé pour son traitement à l'aide d'un outil de défroissage et/ou repassage, ladite planche (5) s'étendant selon une direction longitudinale sur une longueur L, caracté-

risé en ce que la planche (5) est montée pivotante autour d'un axe de pivotement (70) qui s'étend entre un panneau avant (50), définissant l'une des faces de la planche, et un panneau arrière (51) définissant l'autre face de la planche (5), ledit premier axe s'étendant transversalement à la direction longitudinale L.

[Fig 3]



**EP 3 754 098 A1**

## Description

### Domaine technique

**[0001]** La présente invention se rapporte à un dispositif pour le repassage comportant une planche comportant un panneau avant définissant une face avant de la planche et un panneau arrière définissant une face arrière de la planche contre lesquelles un vêtement à repasser peut être disposé pour son traitement à l'aide d'un outil de défroissage et/ou repassage.

### Etat de la technique

**[0002]** Il est connu, de la demande de brevet WO03023123, un dispositif pour le repassage comportant une planche de repassage comportant deux faces opposées contre lesquelles un vêtement à repasser peut être disposé pour son traitement à l'aide d'un outil de défroissage et/ou repassage. Dans ce document, la planche de repassage est mobile en rotation et peut occuper une position verticale ou horizontale.

**[0003]** Un tel dispositif de repassage présente l'avantage de procurer une bonne ergonomie d'utilisation du fait de la possibilité de disposer la planche selon différentes inclinaisons et d'utiliser indifféremment l'une ou l'autre des faces de la planche de repassage pour appuyer le vêtement à repasser et effectuer les travaux de repassage.

**[0004]** Cependant, un tel dispositif pour le repassage présente l'inconvénient d'être lourd, relativement encombrant et complexe à fabriquer, le pied supportant la planche devant de plus être suffisamment lourd et/ou large pour que l'ensemble reste stable lorsque la planche est disposée horizontalement avec l'ensemble de la planche disposé en porte à faux par rapport au pied.

### Résumé de l'invention

**[0005]** Un but de la présente invention est de proposer un dispositif de repassage remédiant à ces inconvénients qui soit à la fois simple et économique à réaliser. A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif pour le repassage comprenant une planche de repassage comportant deux faces opposées contre lesquelles un vêtement à repasser peut être disposé pour son traitement à l'aide d'un outil de défroissage et/ou repassage, la planche s'étendant selon une direction longitudinale sur une longueur L, caractérisé en ce que la planche est montée pivotante autour d'un axe de pivotement qui s'étend entre un panneau avant, définissant l'une des faces de la planche, et un panneau arrière définissant l'autre face de la planche, le premier axe s'étendant transversalement à la direction longitudinale L.

**[0006]** Un tel dispositif présente l'avantage d'une construction simple dans laquelle les deux faces de la planche sont utilisables pour appuyer le vêtement, notamment lorsque la planche occupe une position verticale, sans

que la structure support de la planche ne vienne gêner la mise en place du vêtement.

**[0007]** De plus, la présence de l'axe de pivotement entre les deux panneaux permet de faire pivoter la planche, pour une plus grande ergonomie d'utilisation, tout en étant sensiblement invisible, ce qui permet d'améliorer l'esthétique du dispositif de repassage. Enfin, l'intégration du mécanisme permettant de faire pivoter la planche entre les deux panneaux permet d'améliorer la sécurité d'utilisation et d'éliminer tout risque d'endommagement du vêtement au contact de ce mécanisme.

**[0008]** Le dispositif pour le repassage peut en outre présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises seules ou en combinaison.

**[0009]** Selon un mode de réalisation de l'invention, l'axe de pivotement est distant d'une extrémité longitudinale de la planche d'une longueur D représentant 30 à 70% de la longueur L de la planche.

**[0010]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la planche est montée pivotante autour d'un axe de rotation perpendiculaire à l'axe de pivotement, l'axe de rotation s'étendant longitudinalement entre le panneau avant et la partie inférieure du panneau arrière de la planche.

**[0011]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le panneau avant et le panneau arrière sont supportés par un châssis s'étendant au moins partiellement dans un espace ménagé entre le panneau avant et le panneau arrière.

**[0012]** Selon un mode de réalisation de l'invention, l'axe de pivotement est porté par le châssis.

**[0013]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le châssis comporte une extrémité qui fait saillie à une extrémité inférieure de la planche et qui est fixée à une embase montée pivotante autour d'un deuxième axe de pivotement.

**[0014]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le deuxième axe de pivotement s'étend parallèlement à l'axe de pivotement s'étendant entre les panneaux avant et arrière de la planche.

**[0015]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le panneau arrière comprend une partie supérieure solidaire du panneau avant et une partie inférieure indépendante de la partie supérieure, la partie supérieure du panneau arrière ainsi que le panneau avant, étant montés pivotants autour de l'axe de pivotement entre une première position dans laquelle la partie supérieure est alignée avec la partie inférieure et une deuxième position dans laquelle la partie supérieure forme un angle non nul avec la partie inférieure.

**[0016]** Selon un mode de réalisation de l'invention, dans la deuxième position, la partie inférieure et la partie supérieure du panneau arrière forment un angle compris entre 45° et 135° et préférentiellement de l'ordre de 90°.

**[0017]** Selon un mode de réalisation de l'invention, l'axe de pivotement est intégré à un premier dispositif d'articulation sur lequel sont fixés la partie supérieure du panneau arrière et l'ensemble du panneau avant.

**[0018]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le

premier dispositif d'articulation permet d'immobiliser la planche dans la première position et/ ou dans la deuxième position.

**[0019]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la partie inférieure du panneau arrière est montée mobile sur le châssis entre une position de repos dans laquelle la partie inférieure du panneau arrière est disposée bord à bord avec la partie supérieure du panneau arrière et une position écartée dans laquelle la partie inférieure et la partie supérieure sont davantage écartées l'une de l'autre. Selon un mode de réalisation de l'invention, le dispositif comporte des moyens de rappel ramenant automatiquement la partie inférieure vers la position de repos.

**[0020]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la partie inférieure du panneau arrière est mobile en translation entre la position de repos et la position écartée.

**[0021]** Selon un mode de réalisation de l'invention, dans la position de repos, l'espace séparant le bord supérieur de la partie inférieure et le bord inférieur de la partie supérieure est insuffisant pour permettre la rotation de la partie supérieure entre les première et deuxième positions.

**[0022]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la longueur de la partie inférieure du panneau arrière représente entre 30 et 70% de la longueur L de la planche.

**[0023]** Selon un mode de réalisation de l'invention, l'axe de pivotement s'étend horizontalement.

**[0024]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le dispositif de repassage comprend une base, renfermant un réservoir d'eau, reliée par un conduit à un outil de défroissage comprenant au moins un trou pour l'émission de la vapeur.

**[0025]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le support comporte au moins un mât télescopique.

**[0026]** Une telle caractéristique permet d'adapter la hauteur de la planche de repassage.

**[0027]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le mât est disposé verticalement.

**[0028]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la base renferme un générateur de vapeur.

**[0029]** Selon un mode de réalisation de l'invention la base comporte une pompe électrique permettant d'envoyer de l'eau du réservoir en direction de l'outil de défroissage, l'outil de défroissage comportant une chambre de vaporisation instantanée.

**[0030]** Selon un mode de réalisation de l'invention, le ou les mâts sont fixés à un socle sur lequel repose la base.

**[0031]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la base est montée de manière amovible sur le socle.

**[0032]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la planche de repassage présente une forme globalement rectangulaire.

**[0033]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la planche de repassage présente une longueur supérieure à 60 cm et une largeur supérieure à 30 cm.

**[0034]** On comprendra mieux les buts, aspects et

avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

5

[Fig. 1] est une vue en perspective d'un appareil de repassage selon un premier mode particulier de réalisation de l'invention avec la planche de repassage en position verticale ;

10

[Fig. 2] est une première vue en perspective de la planche de repassage en position horizontale ;

15

[Fig. 3] est une autre vue en perspective de la planche de repassage en position horizontale ;

[Fig. 4] est une vue en perspective de la planche de repassage en position inclinée ;

20

[Fig. 5] est une vue en perspective de la planche de repassage en position pivotée par rapport à l'axe vertical ;

25

[Fig. 6] est une vue partielle, en perspective éclatée, de la planche de repassage équipant l'appareil de la figure 1 ;

30

[Fig. 7] est une vue en coupe du châssis supportant la planche de repassage selon un plan médian disposé entre les faces avant et arrière de la planche,

35

[Fig. 8] est une vue en coupe du châssis selon un plan perpendiculaire aux faces avant et arrière de la planche.

[Fig. 9] est une vue partielle en perspective du premier dispositif d'articulation de la planche ;

40

[Fig. 10] est une vue en perspective de l'embase du premier dispositif d'articulation ;

[Fig. 11] est une vue en perspective du châssis supportant la planche ;

45

[Fig. 12] est une vue en perspective du deuxième dispositif d'articulation de la planche dans une position dans laquelle les charnières occupent une première position ;

50

[Fig. 13] est une vue du deuxième dispositif d'articulation de la figure 12 dans laquelle les charnières occupent une deuxième position ;

55

[Fig. 14] est une vue en perspective éclatée du dispositif d'articulation de la figure 12 ;

[Fig. 15] est une vue en perspective, partielle, du premier dispositif d'articulation et du dispositif de ser-

rage qui lui est associé ;

[Fig. 16] est une vue en coupe, partielle, du verrou de la planche.

#### Description détaillée

**[0035]** Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins, les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre. On notera que dans ce document, les termes "horizontal", "vertical", "inférieur", "supérieur", "avant", "arrière" employés pour décrire le dispositif font référence à ce dispositif lorsqu'il repose à plat sur son socle comme cela est illustré sur la figure 1.

**[0036]** Les figures 1 à 5 représentent un dispositif pour le repassage comportant un socle 1 supportant une planche 5 de repassage, le socle 1 comprenant une empreinte au niveau de laquelle repose, de manière amovible, une base 3 pour la génération de vapeur.

**[0037]** La base 1 comporte, de manière connue en soi, un réservoir d'eau alimentant une chambre d'ébullition, ou une cuve pour la production de vapeur sous pression, non représentées sur les figures. La base 3 est reliée par un conduit 30 flexible à un fer à repasser 31 comportant des trous pour l'émission de vapeur, illustrée uniquement sur la figure 1.

**[0038]** Une telle base 1 pour la génération de vapeur est bien connue de l'homme du métier et est par exemple techniquement semblable à la base pour la génération de vapeur décrite en détails dans la demande de brevet WO 2004/023957.

**[0039]** Conformément aux figures 2 à 4, la planche 5 est portée par un support comprenant un premier dispositif d'articulation 7, avantageusement intégré dans la planche 5, et un deuxième dispositif d'articulation 4 disposé au pied de la planche 5, le premier dispositif d'articulation permettant un pivotement de la planche 5 autour d'un premier axe de pivotement, préférentiellement horizontal, et le deuxième dispositif d'articulation 4 permettant un pivotement de la planche 5 autour d'un deuxième axe de pivotement parallèle au premier axe de pivotement.

**[0040]** Le deuxième dispositif d'articulation 4 est avantageusement porté par deux mâts 10 télescopiques s'étendant verticalement depuis le socle 1, la hauteur des deux mâts 10 étant ajustable par l'utilisateur afin d'adapter la hauteur de la planche 5 à la morphologie de l'utilisateur.

**[0041]** Conformément à la figure 6, le deuxième dispositif d'articulation 4 sert de support à un châssis 6 sur lequel la planche 5 est fixée, cette dernière comportant un panneau avant 50 et un panneau arrière 51 fixés de part et d'autre du châssis 6.

**[0042]** Conformément aux figures 7 et 8, le deuxième dispositif d'articulation 4 comprend une barre transversale 40 reliant les deux extrémités des mâts 10 télesco-

piques et comporte une embase 41 pouvant pivoter par rapport à la barre transversale 40 entre une position verticale (illustrée sur les figures 1 à 3) dans laquelle l'axe longitudinal de la planche 5 est disposé verticalement, et une position inclinée (illustrée sur la figure 4) dans laquelle l'axe longitudinal de la planche 5 est incliné de l'ordre de 20° par rapport au plan vertical.

**[0043]** L'embase 41 est montée pivotante sur la barre transversale 40 au moyen d'un dispositif de liaison semblable à celui décrit plus en détails dans la demande de brevet FR 3 068 372 déposée par la demanderesse, chaque extrémité longitudinale de l'embase 41 comportant un axe de pivotement 42 (visible sur les figures 7 et 9) qui est monté mobile dans une rainure oblongue 43 formée dans une platine support 44 disposée à chaque extrémité de la barre transversale 40, l'embase 41 comprenant également un axe de verrouillage 45 qui peut venir s'engager dans une première encoche 46A de blocage ménagée en bordure de la platine support 44, pour immobiliser la planche 5 dans la position verticale, et dans une deuxième encoche 46B de blocage, pour immobiliser la planche 5 dans la position inclinée.

**[0044]** De manière préférentielle, l'embase 41 supporte un dispositif repose fer 46 qui permet de reposer le fer à repasser 31 lors des phases inactives de repassage.

**[0045]** Conformément aux figures 7 et 10, le châssis 6 supportant les panneaux avant 50 et arrière 51 de la planche 5 comporte une tige de guidage 60 qui s'étend perpendiculairement à l'embase 41, la tige de guidage 60 comprenant une extrémité inférieure fixée par des vis dans un logement 47 prévu sur l'embase 41 (visible sur la figure 10) et comportant une extrémité supérieure au niveau de laquelle est fixée une traverse 61 qui supporte le premier dispositif d'articulation 7, ce dernier étant avantageusement constitué par deux charnières 7 (visibles sur la figure 13).

**[0046]** Conformément à la figure 6, le panneau avant 50 de la planche 5 comporte une partie inférieure 50A et une partie supérieure 50B de forme semblable qui, mises bout à bout, forment une face avant avantageusement plane, ou légèrement incurvée, s'étendant selon une direction longitudinale L, les parties inférieure 50A et supérieure 50B étant fixées sur la charnière 7.

**[0047]** Le panneau arrière 51 comprend également une partie inférieure 51A et une partie supérieure 51B de forme semblable qui, mises bout à bout, forment une face arrière avantageusement plane, ou légèrement incurvée, s'étendant selon une direction longitudinale L, seule la partie supérieure du panneau arrière 51 étant fixée sur la charnière 7.

**[0048]** De manière préférentielle, le panneau avant 50 et le panneau arrière 51 sont réalisés en matériau plastique et présentent de multiples ouvertures traversantes pour être perméables à la vapeur. Ils présentent avantageusement une longueur de l'ordre de 70 cm, une largeur de l'ordre de 39 cm et une épaisseur de l'ordre de 3 cm.

**[0049]** Conformément à la figure 7, la tige de guidage

60 sert d'axe de rotation à un tube 62 qui supporte une bride de fixation inférieure 63 et une bride de fixation supérieure 64 sur lesquelles la partie inférieure 51A du panneau arrière 51 est fixée, les brides de fixation inférieure 63 et supérieure 64 étant montées mobiles en translation le long du tube 62.

**[0050]** La base de la bride de fixation inférieure 63 comprend une coupelle 65 qui forme un logement pour un ressort de rappel 66. Le ressort de rappel 66 comporte une extrémité supérieure qui prend appui contre la coupelle 65 et une extrémité inférieure qui prend appui contre la face supérieure d'un disque 67 fixé sur le tube 62 de sorte que le ressort de rappel 66 repousse la bride de fixation inférieure 63 en direction de la traverse 61.

**[0051]** De manière préférentielle, l'embase 41 comporte également deux pions de verrouillage 48, visibles sur la figure 11 qui présentent une extrémité tronconique destinée à coopérer avec deux ouvertures 68 ménagées sur la face inférieure du disque 67 pour immobiliser la bride de fixation inférieure 63 dans une position standard, illustrée sur les figures 1 à 4, dans laquelle la planche 5 est disposée parallèlement à l'embase 41, les deux pions de verrouillage 48 étant repoussés en direction du disque 67 par des ressort de rappel 49.

**[0052]** Conformément aux figures 7 et 11, la bride de fixation supérieure 64 comporte une extrémité supérieure muni d'une tête de guidage 69 qui comprend deux alésages 69A dans lesquels pénètrent des doigts 61A portés par une face inférieure de la traverse 61 de sorte que la coopération des doigts 61A avec les alésages 69A permet de rendre la bride de fixation supérieure 64 et la traverse 61 solidaires en rotation l'une de l'autre tout en autorisant un mouvement de translation de la bride de fixation supérieure 64 par rapport à la traverse 61.

**[0053]** Conformément aux figures 12 à 14, chaque charnière 7 comporte un axe de pivotement 70 qui est monté mobile dans une rainure oblongue 71 formée dans une paroi support 72 disposée à chaque extrémité de la traverse 61.

**[0054]** Chaque charnière 7 comprend une butée 73 bloquant le pivotement de la charnière au-delà d'une première position, illustrée sur la figure 12, dans laquelle le panneau avant 50 et la partie supérieure du panneau arrière 51 de la planche 5 se trouvent disposés parallèlement à la tige de guidage 60. Cette butée 73 est avantageusement constituée par un doigt solidaire de la charnière 7 qui vient buter contre un épaulement 74 de la paroi support 72 et/ou par un axe 75 porté par la paroi support 72 qui vient buter au fond d'une rainure 76 formée sur la charnière 7.

**[0055]** Lorsque la charnière 7 occupe la première position, le panneau avant 50 est préférentiellement verrouillé à la partie inférieure du panneau arrière 51 au moyen d'un verrou 8 visible sur les figures 6, 15 et 16.

**[0056]** Ce verrou est avantageusement porté par le panneau avant 50 et est monté pivotant autour d'un axe 81 et à l'encontre d'un ressort de rappel, non visible sur les figures.

**[0057]** Dans le mode de réalisation illustré, le verrou 8 est disposé au niveau du bord inférieur du panneau avant 50 et présente une extrémité recourbée qui vient s'engager derrière une nervure de verrouillage 80 prévue sur la partie inférieure du panneau arrière 51, ainsi que cela est illustré sur la figure 16, pour bloquer la rotation du panneau avant 50 dans la position dans laquelle la charnière 7 occupe la première position. Le verrou 8 est préférentiellement muni d'un bouton de déverrouillage 82, accessible depuis le bord du panneau avant 50, qui lorsqu'il est pressé permet de faire pivoter le verrou 8 vers une position de déverrouillage dans laquelle l'extrémité du verrou 8 n'est plus engagée derrière la nervure de verrouillage 80.

**[0058]** Lorsque le verrou 8 occupe cette position de déverrouillage, le panneau avant 50 de la planche 5 et la partie supérieure du panneau arrière 51 sont libres d'être basculés perpendiculairement à la tige de guidage 60 grâce à la rotation des charnières 7 vers une deuxième position, illustrée sur la figure 13.

**[0059]** Afin d'immobiliser la planche 5 dans cette deuxième position, les charnières 7 comportent un dispositif de verrouillage comprenant avantageusement une rainure 77 en forme de V, ménagée sur un bord supérieur de la paroi de fixation 72, dans laquelle vient s'engager un barreau de verrouillage 78 porté par la charnière 7, le barreau de verrouillage 78 s'étendant au travers d'une ouverture traversante de la charnière 7.

**[0060]** Conformément aux figures 9 et 15, le support de la planche 5 comporte avantageusement un dispositif de serrage 9 permettant d'immobiliser le deuxième dispositif d'articulation 4 dans la position verticale. Ce dispositif de serrage 9 est constitué par un système de type fermeture à levier ou grenouillère comportant un levier 90 monté pivotant sur la barre transversale 40 autour d'un premier axe 91 et un anneau 92 monté pivotant sur le levier 90 autour d'un second axe 93 décalé par rapport au premier axe 91, l'anneau 92 étant destiné à venir s'accrocher à un crochet 94 fixé au niveau de l'extrémité inférieure de la tige de guidage 60.

**[0061]** Le levier 90 peut être basculé manuellement d'une position libérée, illustrée sur la figure 9, dans laquelle l'anneau 92 n'exerce aucune traction sur le crochet 94 à une position bridée, illustrée sur la figure 15, dans laquelle le levier 90 exerce un effort de traction sur le crochet 94. Dans cette position bridée, l'axe de verrouillage 45 de l'embase 41 est appliqué sous contrainte dans la première encoche 46A, empêchant tout mouvement de l'embase 41 sur la barre transversale 40.

**[0062]** Le dispositif pour le repassage ainsi obtenu comporte une planche 5 munie de deux faces 50, 51, contre lesquelles un vêtement à repasser peut être disposé pour son traitement à la vapeur à l'aide du fer à repasser 31, ou d'une brosse de défroissage, qui présente l'avantage de pouvoir être disposée selon de multiples orientations afin de procurer une grande ergonomie d'utilisation.

**[0063]** En particulier, la planche 5 peut être disposée

dans la position illustrée sur la figure 1 dans laquelle les charnières 7 supportant le panneau avant 50 et la partie supérieure 51B du panneau arrière 51 de la planche 5 se trouvent dans la première position et l'embase 41 supportant le châssis 6 se trouve dans la position verticale.

**[0064]** Dans cette position, la planche 5 occupe une position verticale avec les parties inférieure 51A et supérieure 51B du panneau arrière 51 disposées dans un même plan vertical, la partie inférieure 51A du panneau arrière 51 étant repoussée par le ressort de rappel 66 en direction de la partie supérieure 51B vers une position de repos dans laquelle les parties inférieure 51A et supérieure 51B du panneau arrière 51 sont disposées en regard l'une de l'autre et sont sensiblement jointives.

**[0065]** La planche 5 ainsi formée peut également être aisément basculée vers une position inclinée de 20°, illustrée sur la figure 4, en déverrouillant le levier 90 de manière à permettre le soulèvement et basculement de l'embase 41 vers la position inclinée.

**[0066]** L'utilisateur peut également faire pivoter la planche 5 autour de la tige de guidage 60 ainsi que cela est illustré sur la figure 5, en forçant simplement sur la planche 5 pour que les pions de verrouillage 48 soient repoussés à l'encontre de leur ressort de rappel 49 et sortent des ouvertures 68, permettant alors la libre rotation de la planche 5 sur 180° grâce à la rotation des brides de fixation et du tube 62 autour de la tige de guidage 60.

**[0067]** Bien entendu, cette rotation de la planche 5 autour de la tige de guidage 60 peut être effectuée lorsque l'embase 41 occupe la position verticale mais également lorsque l'embase 41 occupe la position inclinée illustrée sur la figure 4.

**[0068]** Conformément aux figures 2 et 3, la planche 5 peut également être amenée dans une position horizontale, en appuyant sur le bouton de déverrouillage 82 associé au verrou 80 pour déverrouiller la planche 5 puis en exerçant une pression sur la planche 5 de manière à la faire basculer à l'horizontale avec le panneau avant 50 orienté vers le haut.

**[0069]** Lors de ce mouvement de basculement, le bord inférieur de la partie supérieure 51B du panneau arrière 51 qui est entraîné en rotation vient exercer une pression sur le bord supérieur de la partie inférieure 51A du panneau arrière 51 de sorte que la partie inférieure 51A se déplace en translation le long du tube 62 à l'encontre du ressort de rappel 66 vers une position écartée dans laquelle le bord supérieur de la partie inférieure 51A est suffisamment éloigné du bord inférieur de la partie supérieure 51B pour permettre la rotation de la partie supérieure 51B du panneau arrière 51.

**[0070]** Lorsque la partie supérieure 51B du panneau arrière 51 est disposée horizontalement, le bord inférieur de la partie supérieure 51B du panneau arrière 51 n'interfère plus avec le bord supérieur de la partie inférieure 51A du panneau arrière 51 et le ressort de rappel 66 ramène le bord supérieur de la partie inférieure 51A du panneau arrière 51 au voisinage immédiat du panneau avant 50 ainsi que cela est illustré sur les figures 2 et 3.

**[0071]** Dans cette position, les charnières 7 sont verrouillées dans la deuxième position par l'insertion du barreau de verrouillage 78 dans la rainure 77 en forme de V.

**[0072]** Toutefois, dans cette position horizontale de la planche 5, le porte à faux important créé par la planche 5 peut générer un léger débattement de l'embase 41 sur la barre transversale 40 lorsqu'une pression est exercée par l'utilisateur sur la planche 5 du fait des mouvements possibles des axes de verrouillages 45 et des axes de pivotement 42 dans les encoches 46A et les rainures oblongues 43.

**[0073]** Pour éliminer ce désagrément, l'embase 41 peut être immobilisée sur la barre transversale 40 en amenant le levier dans la position bridée ainsi que cela est illustrée sur la figure 15.

**[0074]** De manière préférentielle, et ainsi que cela est illustré sur la figure 4, la planche 5 peut être recouverte d'une housse de protection en deux parties, une première partie de la housse de protection présentant une forme adaptée pour recouvrir le panneau avant 50 et la partie supérieure du panneau arrière 51 et la deuxième partie de la housse recouvrant uniquement la partie inférieure du panneau arrière 51.

**[0075]** Une telle housse de protection permet de laisser libre de mouvement la partie inférieure du panneau arrière 51 par rapport à la partie supérieure tout en habillant la planche 5 pour rendre le contact avec cette dernière plus agréable, cette housse étant réalisée de manière connue en soi dans un matériau perméable à la vapeur.

**[0076]** Le dispositif de repassage ainsi réalisé présente donc l'avantage de proposer un grand nombre de configurations possibles pour le positionnement de la planche permettant d'optimiser son ergonomie d'utilisation lors de travaux de repassage/défroissage à l'aide d'un fer à repasser ou d'une brosse de défroissage.

**[0077]** En particulier, la planche présente l'avantage d'être fixée à un châssis intégré à la planche qui présente l'avantage d'être sensiblement invisible, en étant parfaitement intégré entre les panneaux avant et arrière lorsque la planche occupe une position sensiblement verticale. Ainsi, les deux faces de la planche peuvent être utilisées pour des opérations de défroissage vertical sans que le châssis ne procure une gêne. Une telle intégration du châssis entre les panneaux de la planche permet d'éviter que le vêtement ne vienne se coincer ou se tacher au contact du châssis.

**[0078]** De plus, le châssis présente une extrémité inférieure qui fait saillie en dehors de la planche et qui est montée pivotante par rapport au socle, permettant une rotation de l'ensemble de la planche autour d'un axe horizontal.

**[0079]** Lors des opérations de défroissage vertical, l'utilisateur peut également faire tourner la planche autour de la tige de guidage, qui occupe alors une position verticale, afin d'amener la planche dans l'orientation qui lui convient le mieux.

**[0080]** Le châssis présente également l'avantage de

permettre une rotation des trois quart du corps de la planche autour d'un second axe horizontal, avantageusement disposé à mi-hauteur de la planche, afin de permettre l'utilisation de la planche dans une position sensiblement horizontale dans laquelle la face avant fournit une surface de travail adaptée pour le repassage à l'aide d'un fer à repasser en permettant à l'utilisateur d'exercer une pression importante sur le vêtement à traiter.

**[0081]** Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

**[0082]** Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, le deuxième dispositif d'articulation pourra comporter davantage d'encoques pour permettre l'immobilisation de la planche de repassage dans de plus nombreuses positions.

**[0083]** Ainsi dans une variante de réalisation non représentée, le support de la planche de repassage pourra ne comporter qu'un seul mât télescopique au lieu de deux.

## Revendications

1. Dispositif pour le repassage comprenant une planche (5) de repassage comportant deux faces opposées, parallèles entre elles, contre lesquelles un vêtement à repasser peut-être disposé pour son traitement à l'aide d'un outil de défroissage et/ou repassage, ladite planche (5) s'étendant selon une direction longitudinale sur une longueur L, **caractérisé en ce que** la planche (5) est montée pivotante autour d'un premier axe de pivotement (70) qui s'étend entre un panneau avant (50), définissant l'une des faces de la planche, et un panneau arrière (51) définissant l'autre face de la planche (5), ledit premier axe s'étendant transversalement à la direction longitudinale L.
2. Dispositif pour le repassage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'axe de pivotement (70) est distant d'une extrémité longitudinale de la planche (5) d'une longueur D représentant 30 à 70% de la longueur L de la planche (5).
3. Dispositif pour le repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** la planche (5) est montée pivotante autour d'un axe de rotation (60) perpendiculaire à l'axe de pivotement (70), ledit axe de rotation (60) s'étendant longitudinalement entre le panneau avant (50) et une partie inférieure (51A) du panneau arrière (51) de la planche (5).
4. Dispositif pour le repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le panneau avant (50) et le panneau arrière (51) sont supportés par un châssis (6) s'étendant au moins partiellement dans un espace ménagé entre le panneau avant (50) et le panneau arrière (51).
5. Dispositif pour le repassage selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** ledit axe de pivotement (70) est porté par le châssis (6).
6. Dispositif pour le repassage selon l'une quelconque des revendications 4 à 5, **caractérisé en ce que** le châssis (6) comporte une extrémité qui fait saillie à une extrémité inférieure de la planche (5) et qui est fixée à une embase (41) montée pivotante autour d'un deuxième axe de pivotement (42).
7. Dispositif pour le repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** le panneau arrière (51) comprend une partie supérieure (51B) solidaire du panneau avant (50) et une partie inférieure (51A) indépendante de la partie supérieure (51B), la partie supérieure (51B) du panneau arrière (51), ainsi que le panneau avant (50), étant montés pivotants autour de l'axe de pivotement (70) entre une première position dans laquelle la partie supérieure (51B) est alignée avec la partie inférieure (51A) et une deuxième position dans laquelle la partie supérieure (51B) forme un angle non nul avec la partie inférieure (51A).
8. Dispositif pour le repassage selon la revendication 7, **caractérisé en ce que**, dans la deuxième position, la partie inférieure (51A) et la partie supérieure (51B) du panneau arrière (51) forment un angle compris entre 45° et 135° et préférentiellement de l'ordre de 90°.
9. Dispositif pour le repassage selon l'une quelconque des revendications 7 à 8, **caractérisé en ce que** l'axe de pivotement (70) est intégré à un premier dispositif d'articulation (7) sur lequel sont fixés la partie supérieure (51B) du panneau arrière (51) et le panneau avant (50).
10. Dispositif pour le repassage selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, **caractérisé en ce que** la partie inférieure (51A) du panneau arrière (51) est montée mobile sur le châssis (6) entre une position de repos dans laquelle la partie inférieure (51A) du panneau arrière (51) est disposée bord à bord avec la partie supérieure (51B) du panneau arrière (51) et une position écartée dans laquelle la partie inférieure (51A) et la partie supérieure (51B) sont davantage écartées l'une de l'autre.
11. Dispositif pour le repassage selon la revendication

10, **caractérisé en ce qu'il** comporte des moyens de rappel ramenant automatiquement la partie inférieure vers la position de repos.

12. Dispositif pour le repassage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend une base (3), renfermant un réservoir d'eau, reliée par un conduit (30) à un outil de défroissage (31) comprenant au moins un trou pour l'émission de la vapeur.

5

10

15

20

25

30

35

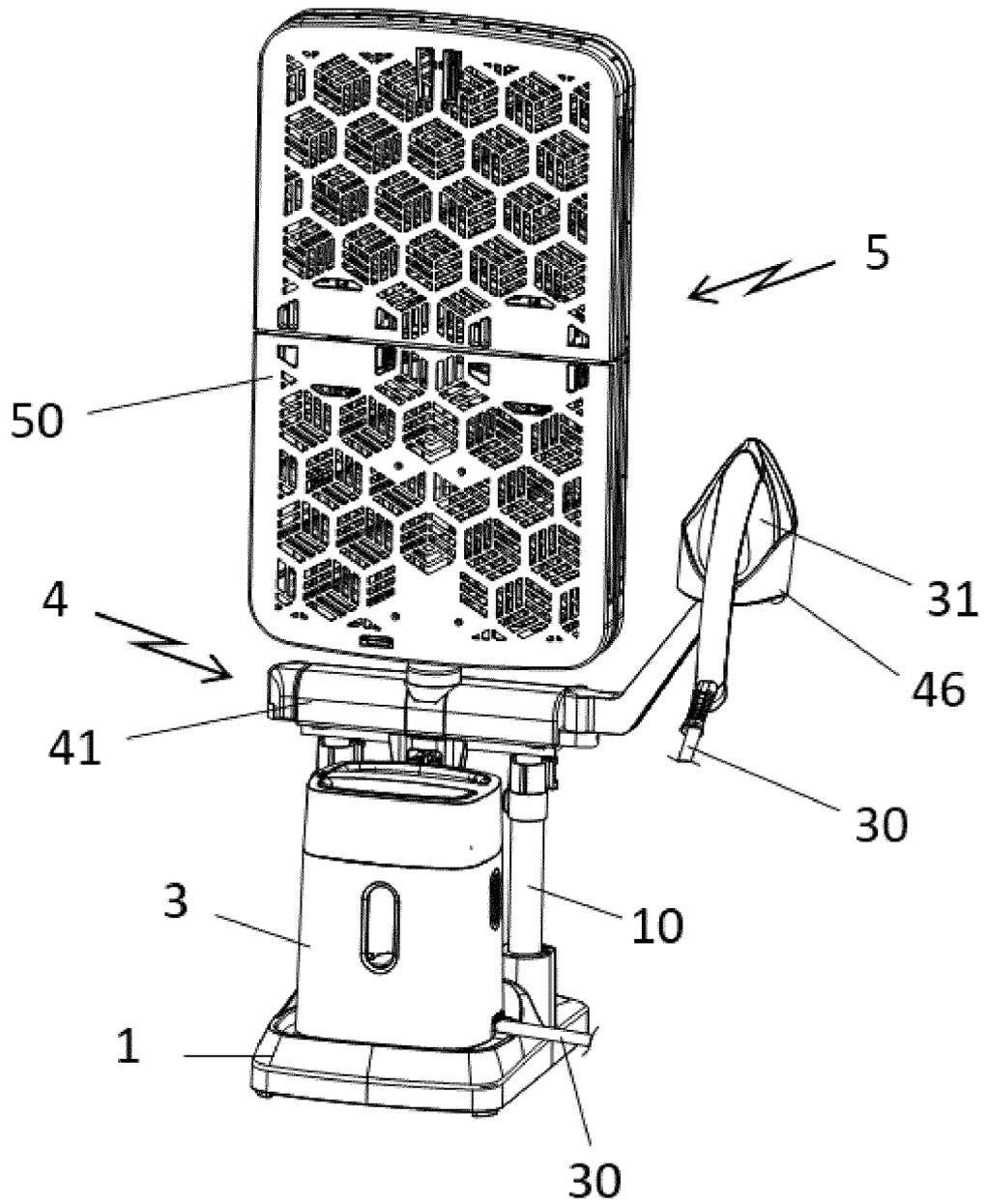
40

45

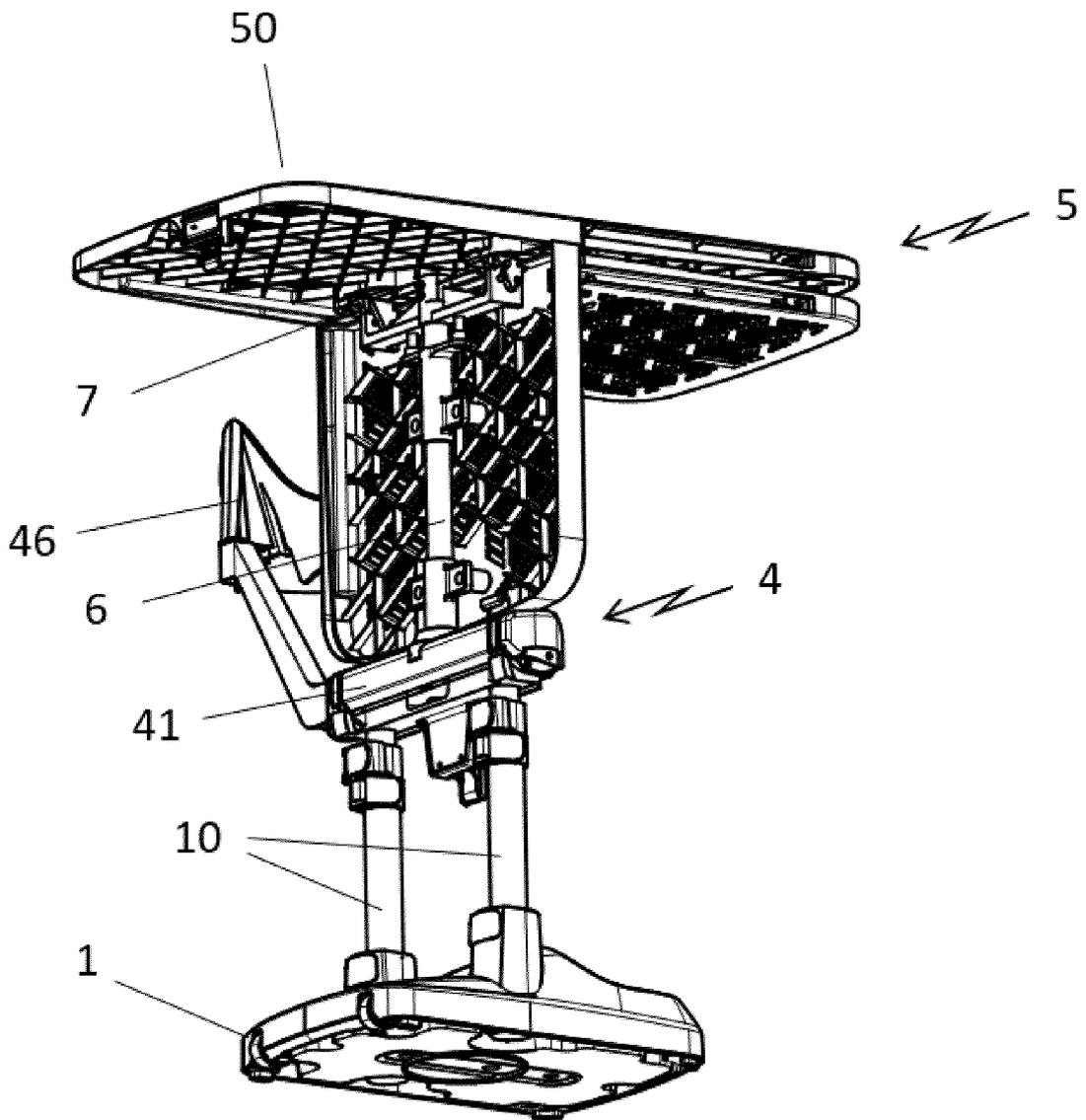
50

55

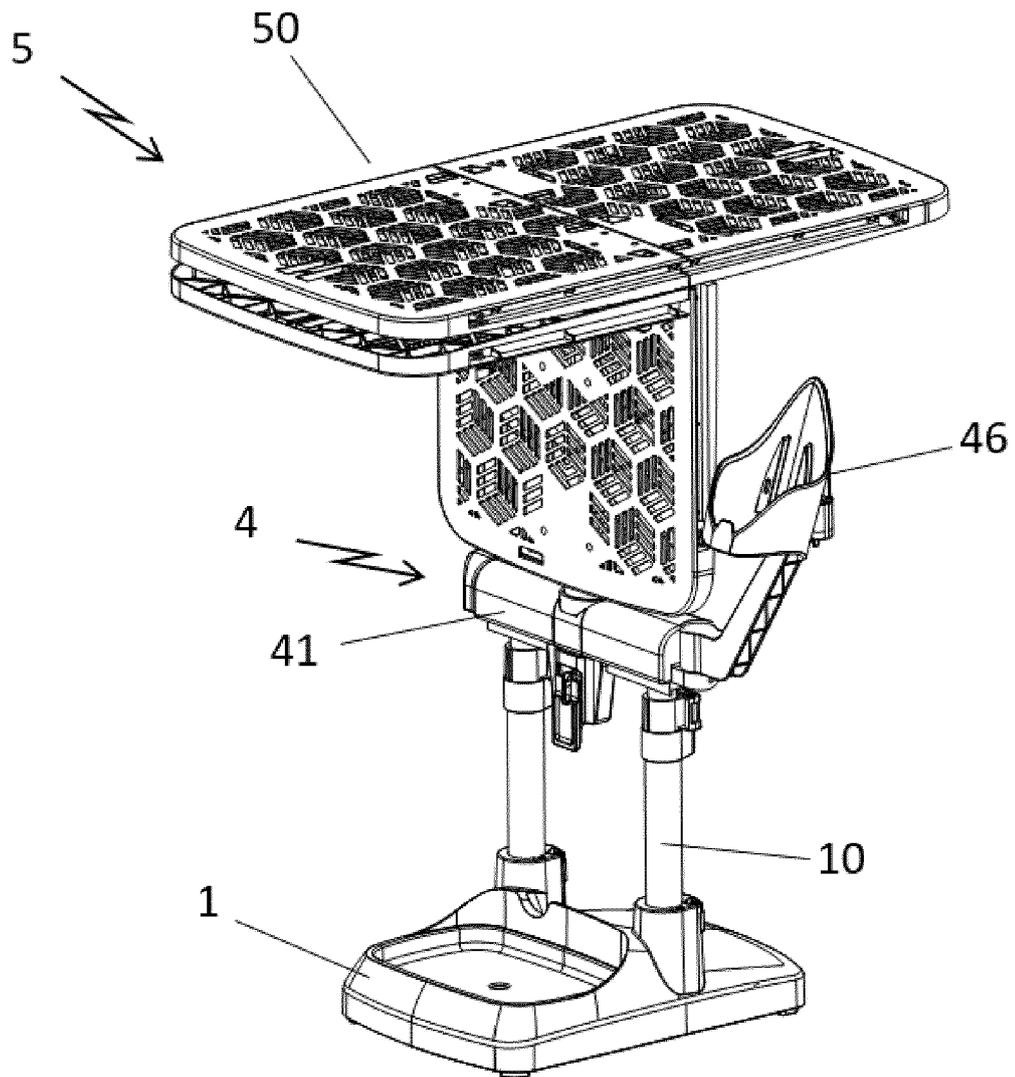
[Fig 1]



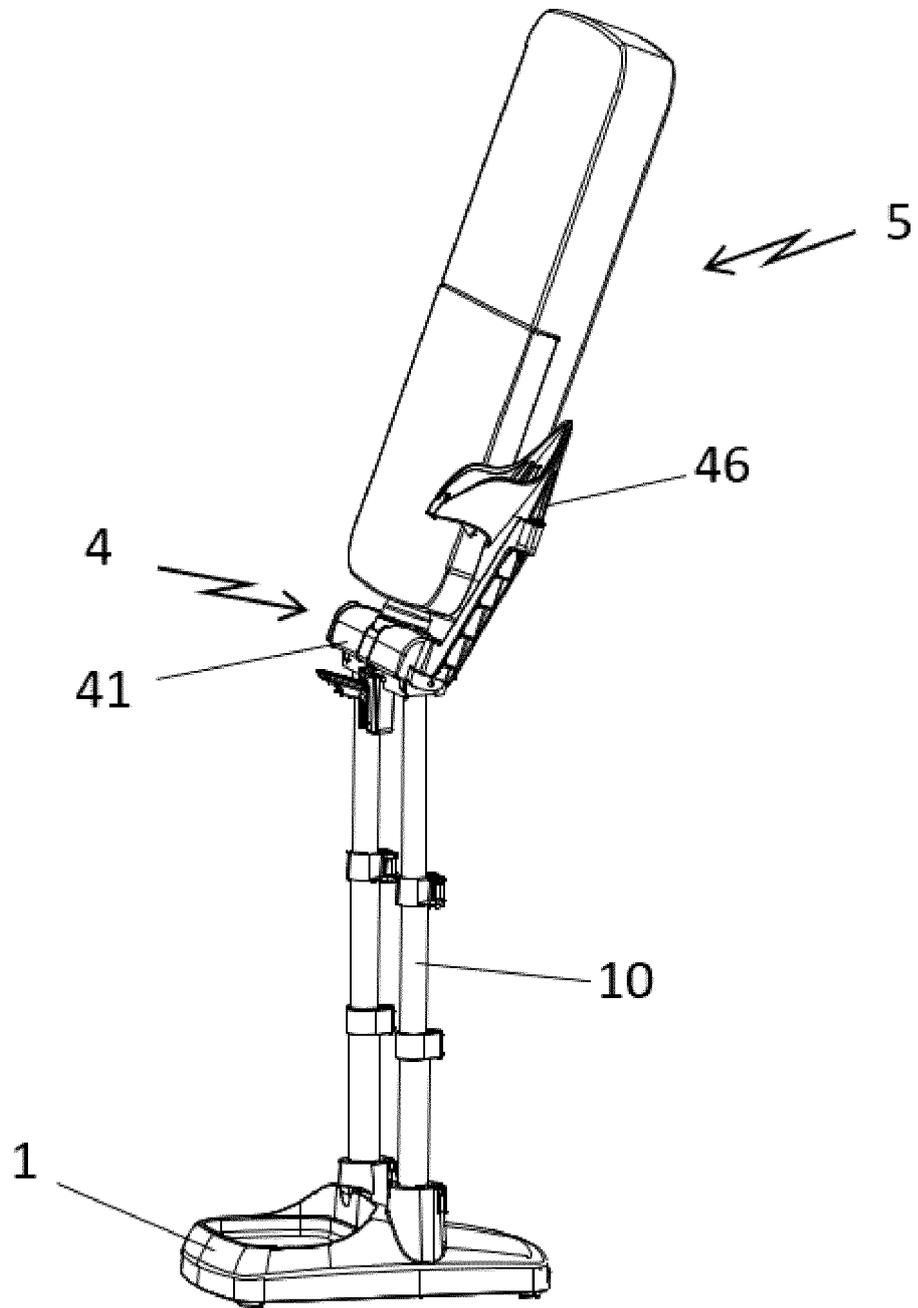
[Fig 2]



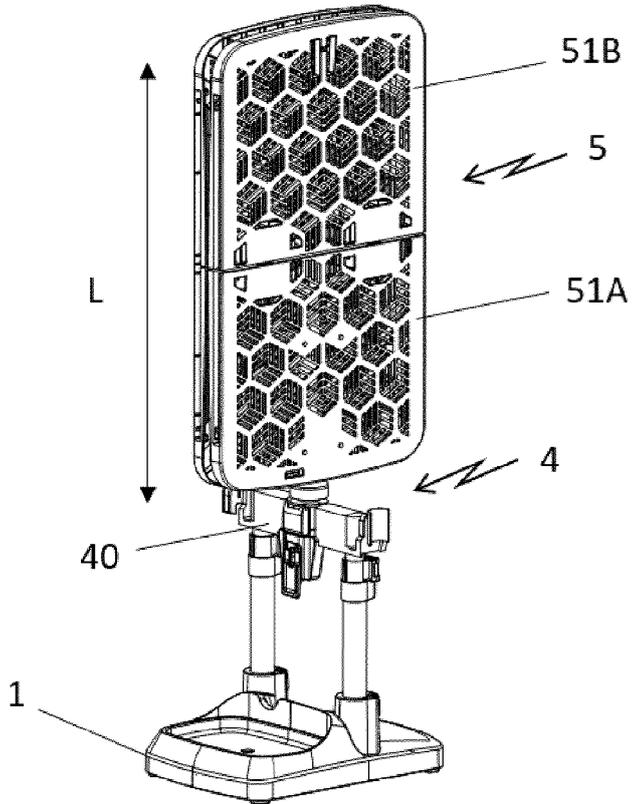
[Fig 3]



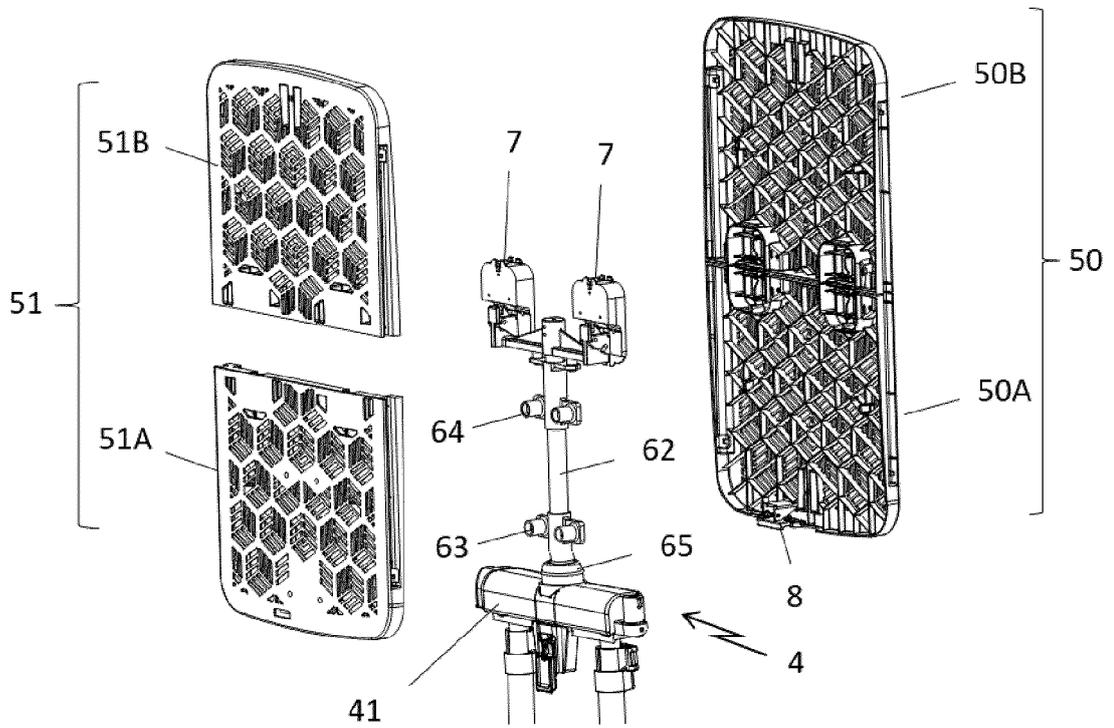
[Fig 4]



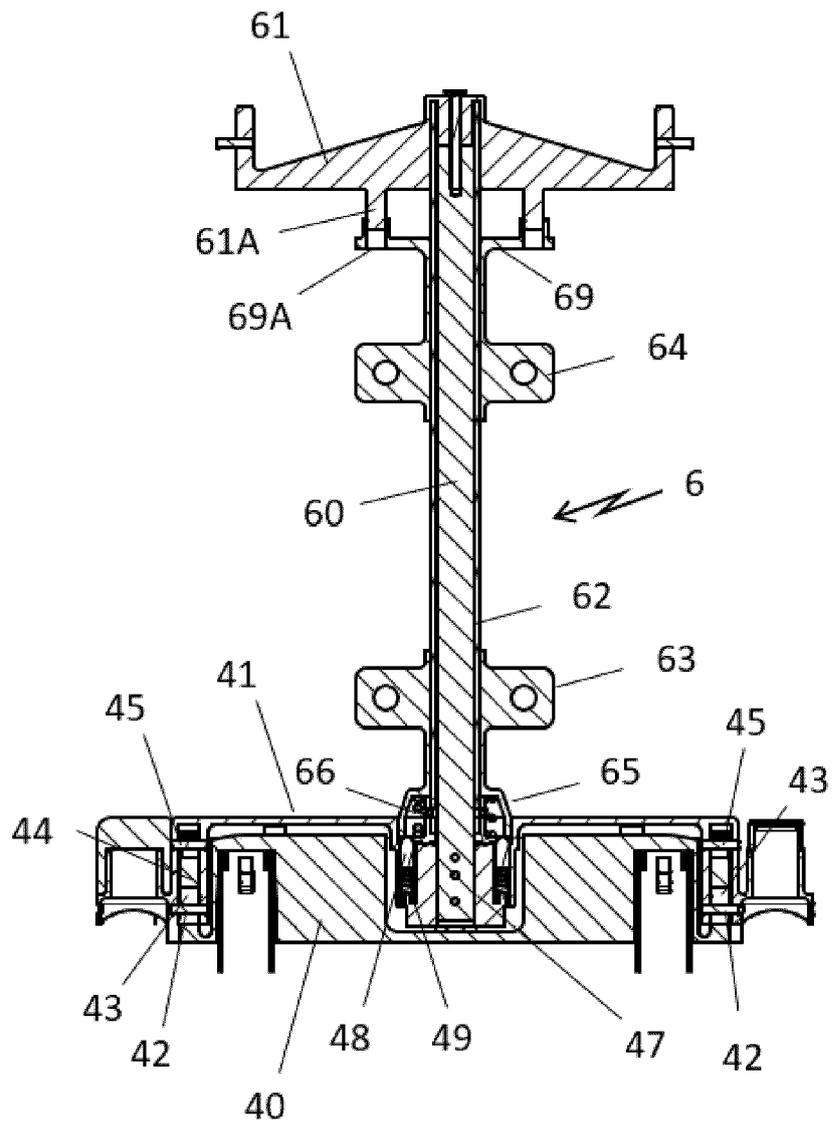
[Fig 5]



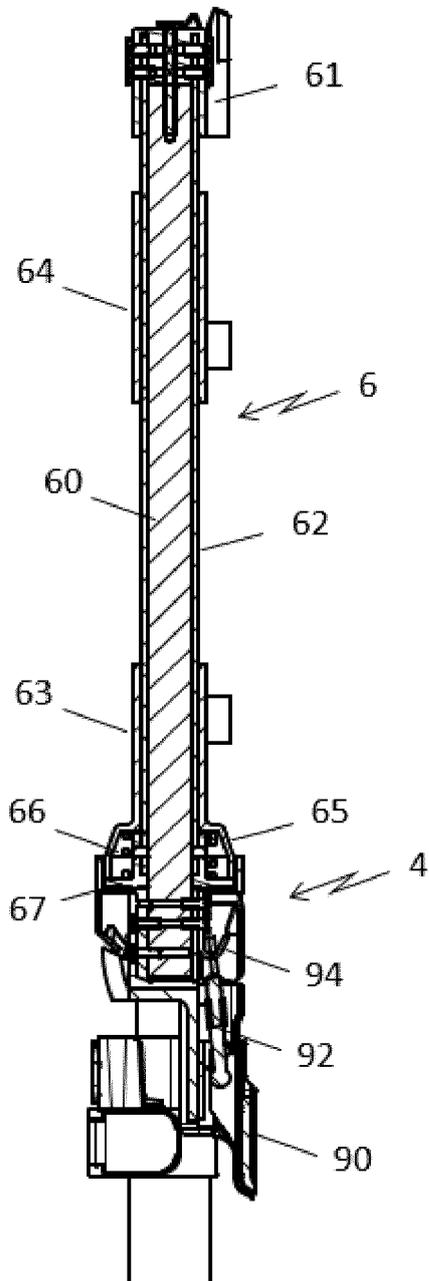
[Fig 6]



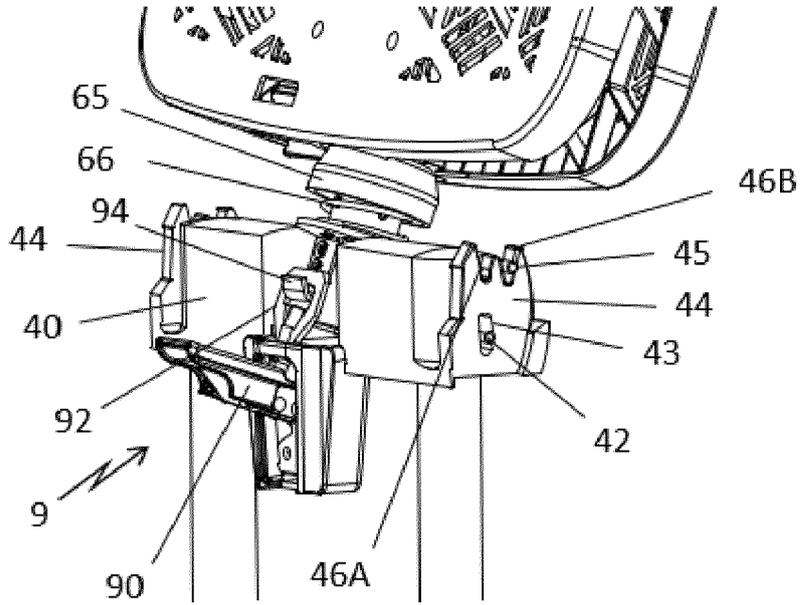
[Fig 7]



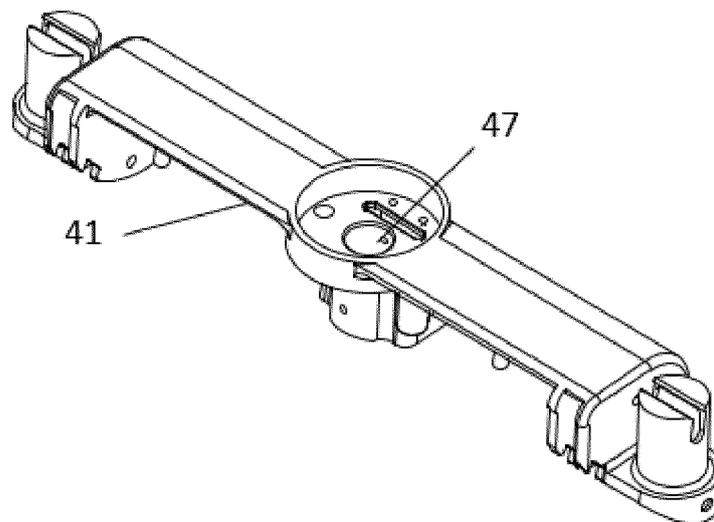
[Fig 8]



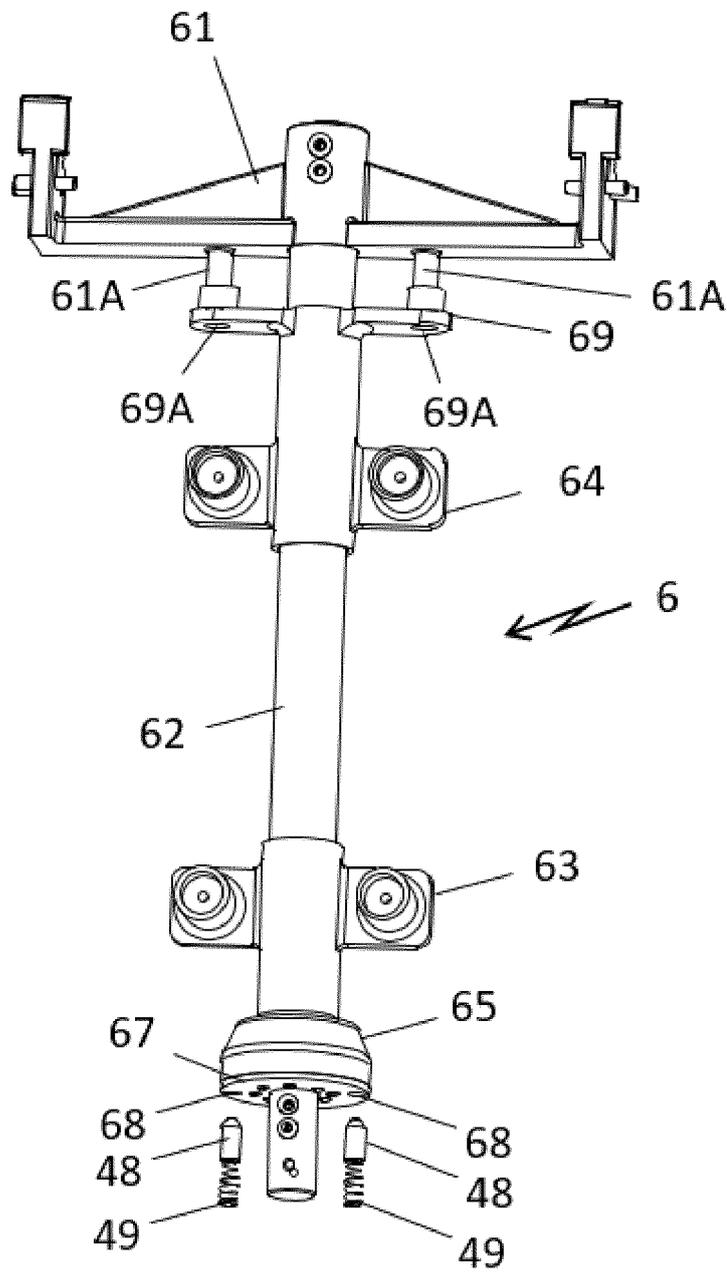
[Fig 9]



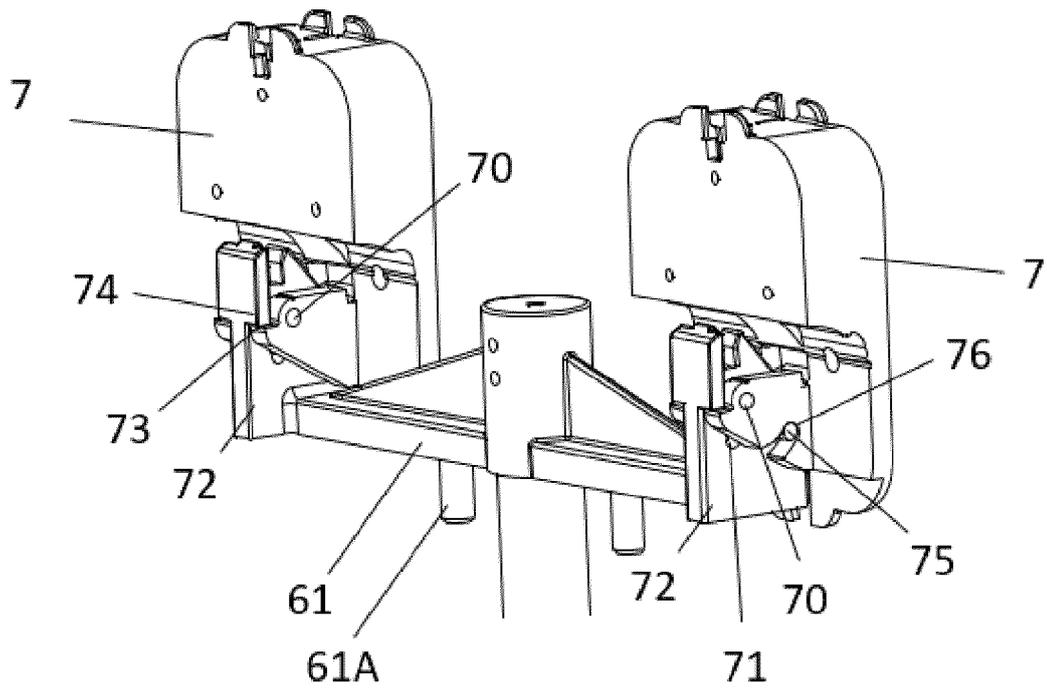
[Fig 10]



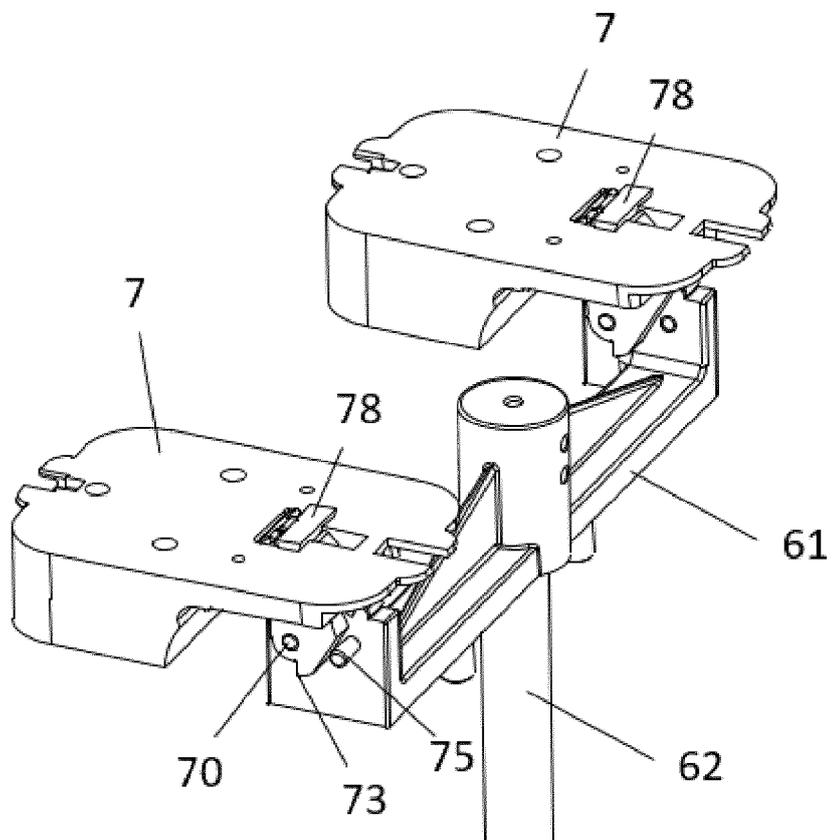
[Fig 11]



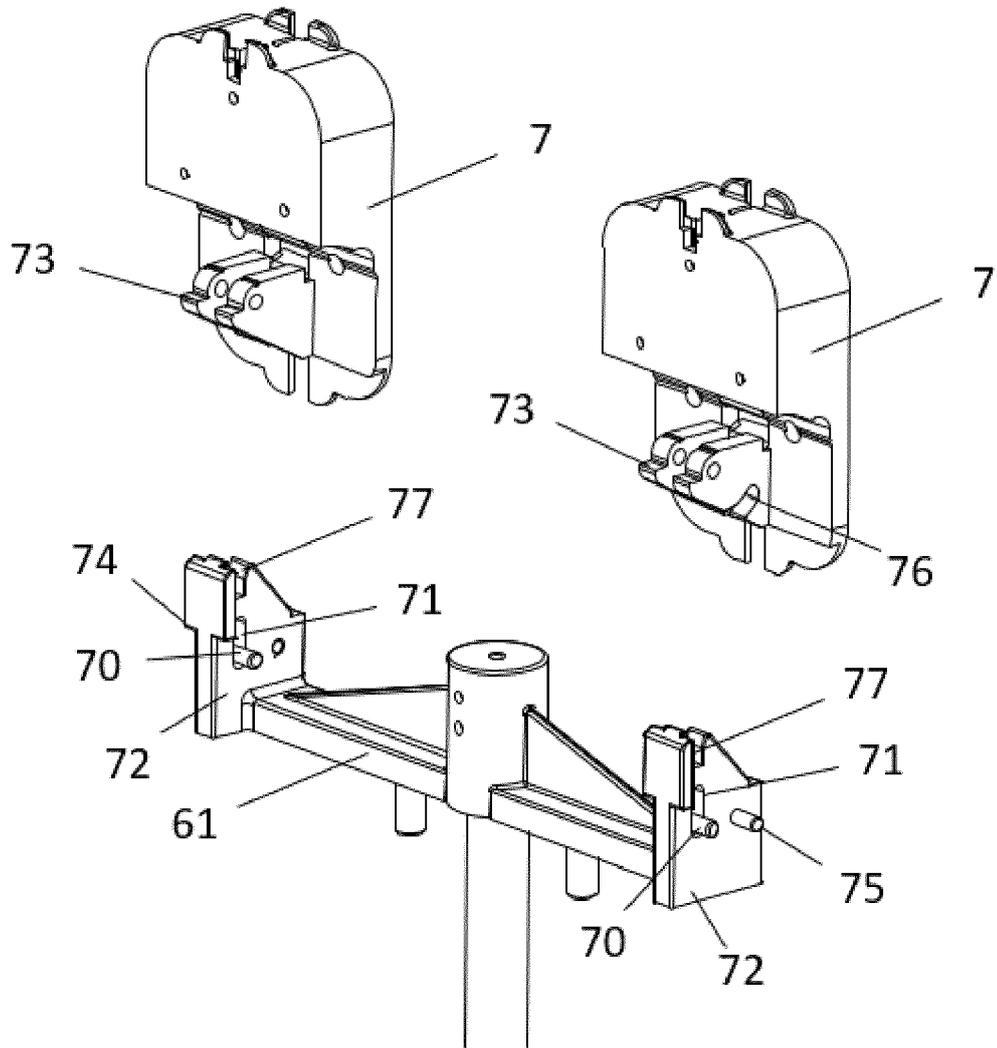
[Fig 12]



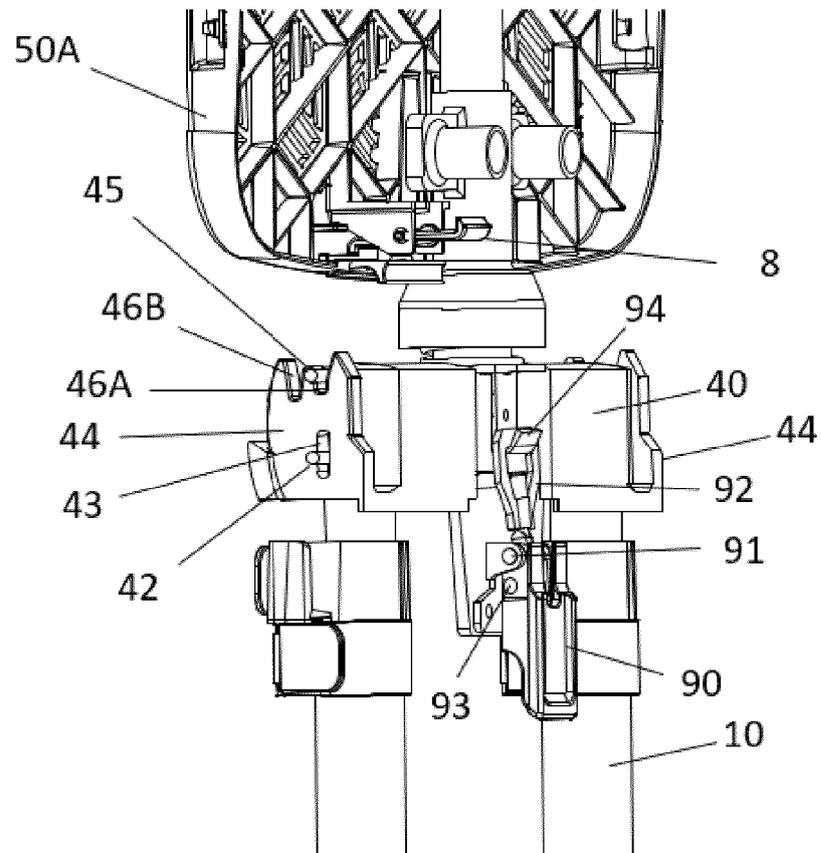
[Fig 13]



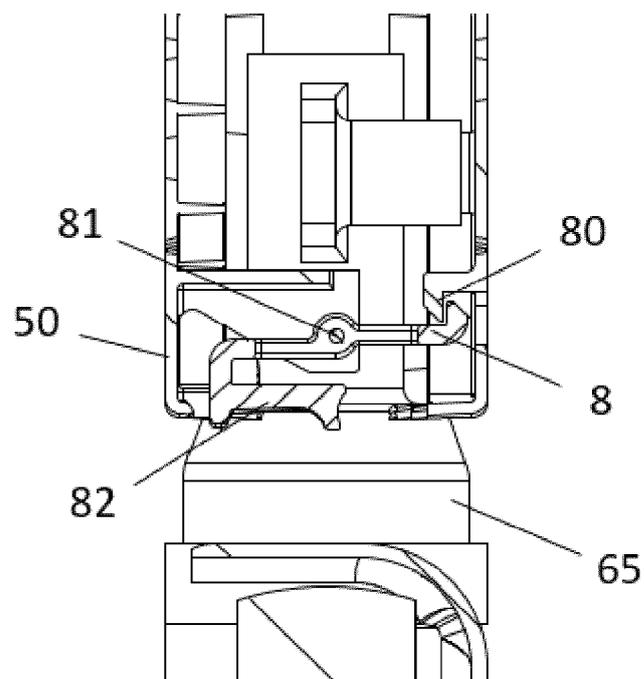
[Fig 14]



[Fig 15]



[Fig 16]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 20 18 0183

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2016/047083 A1 (YOO TAEWOO [KR] ET AL) 18 février 2016 (2016-02-18) * figures 2, 4-6, 10 * * alinéa [0075] * * alinéa [0120] - alinéa [0123] *	1-9,12	INV. D06F81/00
X	----- CN 105 671 927 B (FOSHAN SHUNDE SINCERE-HOME HOME APPLIANCE MFG CO LTD) 1 mai 2018 (2018-05-01) * figures 1-3, 7 *	1,2,7,12	
X	----- CN 107 338 635 A (HUANG CHUNXIANG) 10 novembre 2017 (2017-11-10) * figures 3, 6-8 *	1,7-9,12	
A	----- WO 2007/004122 A2 (KONINKL PHILIPS ELECTRONICS NV [NL]; MA KOK W [SG] ET AL.) 11 janvier 2007 (2007-01-11) * figures 6a-c *	1-12	
A	----- EP 3 111 003 A1 (KONINKLIJKE PHILIPS NV [NL]) 4 janvier 2017 (2017-01-04) * figures 1-2 *	1-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 20 juillet 2020	Examineur Werner, Christopher
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 20 18 0183

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-07-2020

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2016047083 A1	18-02-2016	CN 105121731 A	02-12-2015
		EP 2981645 A1	10-02-2016
		US 2016047083 A1	18-02-2016
		WO 2014163388 A1	09-10-2014
-----			
CN 105671927 B	01-05-2018	AUCUN	
-----			
CN 107338635 A	10-11-2017	AUCUN	
-----			
WO 2007004122 A2	11-01-2007	BR PI0612099 A2	04-01-2011
		CN 101213337 A	02-07-2008
		EP 1910608 A2	16-04-2008
		JP 4778049 B2	21-09-2011
		JP 2008544797 A	11-12-2008
		US 2010146827 A1	17-06-2010
		WO 2007004122 A2	11-01-2007
-----			
EP 3111003 A1	04-01-2017	CN 106103835 A	09-11-2016
		EP 3111003 A1	04-01-2017
		JP 6321198 B2	09-05-2018
		JP 2017511722 A	27-04-2017
		RU 2016138432 A	02-04-2018
		US 2017327996 A1	16-11-2017
		WO 2016124705 A1	11-08-2016
-----			

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- WO 03023123 A [0002]
- WO 2004023957 A [0038]
- FR 3068372 [0043]